



PREAVIS N° 06/2022

de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de l' étude préliminaire de la capacité portante des ponts 1, 2 et 3 sur le réseau des chemins AF

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Afin d'entretenir le patrimoine communal, de garantir l'activité agricole et de sécuriser les ponts situés en zone agricole, la Municipalité propose de procéder à une amélioration structurelle de ses ouvrages. En effet, dans ce cadre, les chemins existants doivent être adaptés et élargis et les collecteurs communaux de drainage doivent être assainis.

Suite à l'expertise fédérale du 30 septembre 2020 qui a permis de préciser la première étape de travaux et de déterminer le taux de subventionnement des chemins AF, la nécessité de déterminer les capacités portantes des ponts 1, 2 et 3, selon plan annexé, a été relevée, afin d'intervenir de manière cohérente et efficiente sur le réseau de chemins agricoles. Sans cette détermination sur les capacités portantes, et donc de leur intégration dans le réseau de chemins, le projet de réfection des chemins, ponts et collecteurs de drainage ne sera pas subventionné à hauteur de 30% par le Canton et de 27% par la Confédération.

Pour effectuer cette étude, la Municipalité a demandé une offre au bureau RWB, étant donné que ce bureau a déjà fait l'étude de réfection des chemins AF (préavis 47/2019).

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS A ACCOMPLIR

Le pont 1 étant situé sur l'axe agricole principal au milieu de la plaine du Rhône, les prestations à accomplir visent à déterminer :

- la capacité portante actuelle de ce pont ;
- les mesures/travaux nécessaires pour obtenir une capacité portante de 40 tonnes et les coûts associés.

Quant au pont 2, les prestations nécessaires visent uniquement à déterminer la capacité portante actuelle de ce pont car il est situé en limite territoriale avec les communes de Chessel et Yvorne. Idem pour le pont 3.

3. METHODOLOGIE

En l'absence totale des plans de construction de l'époque, des relevés géométriques et des sondages sur la structure en béton des trois ponts seront nécessaires pour évaluer les sections et les compositions des éléments en béton, les systèmes statiques (tablier, fondations, piles), les armatures en place (position, type, nombre, liaison, autre) et les défauts et/ou dégâts actuels en détail. Ces prestations impliquent un nombre important d'heures vu que nous partons malheureusement presque de zéro pour ces ponts.

Les sondages devront être réalisés par une entreprise de construction afin que les éléments d'ouvrages qui seront affaiblis par les sondages soient reconstitués de manière conforme avec des matériaux adaptés pour garantir la durabilité des ouvrages après ces investigations. Les coûts des prestations effectuées par l'entreprise de construction ne sont pas compris dans les honoraires du bureau RWB mais pour avoir une vision globale, les montants sont donnés au chapitre 4 (une offre de l'entreprise Raymond Durgniat à Villeneuve a été sollicité pour cela).

Le bureau RWB organisera et pilotera ces sondages puis effectuera les modélisations, calculs et estimations pour déterminer la capacité portante actuelle des trois ponts puis dimensionnera et chiffrera les éléments indispensables pour arriver à une capacité portante de 40 tonnes du pont 1. Cet objectif de 40 tonnes semble à priori assez ambitieux à atteindre sans des mesures lourdes sur la structure existante.

4. ESTIMATION DU COUT DES PRESTATIONS

Les tableaux en annexe indiquent les montants détaillés des offres pour chaque pont.
La synthèse suivante donne les coûts par pont :

	Montant honoraires pour RWB (HT) y compris 15% de rabais et 5% de frais	Montant travaux pour Durgniat (HT)
Pont 1	18'500.00	1'500.00
Pont 2	9'500.00	1'500.00
Pont 3	9'500.00	1'500.00

Total des coûts HT : **CHF 42'000.00.-**

5. CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 06/2022 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de l'étude préliminaire de la capacité portante des ponts 1, 2 et 3 sur le réseau des chemins AF ;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;


Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

- Décide :**
1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude préliminaire de la capacité portante des ponts 1, 2 et 3 sur le réseau des chemins AF ;
 2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 42'000.- HT ;
 3. De financer cette étude par la trésorerie courante ;
 4. D'amortir en une fois la valeur de l'étude.

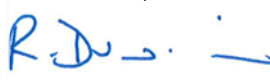
Adopté en séance de Municipalité le mardi 15 mars 2022.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic


Chr. Lanz

la Secrétaire municipale


R. Duronio



Annexes :

- plan
- offres détaillées

Délégué(s) de la Municipalité : Eric Portner, municipal

Les trois ponts concernés situés au sud du territoire communal sont les suivants :



